



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 10844

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur le système d'octroi de subventions aux associations dans ses services. Il souhaite connaître le montant total des subventions qui ont été accordées en 2006, le nombre de bénéficiaires ainsi que le nombre de personnes affectées au traitement et à l'évaluation des résultats des associations subventionnées. Il souhaite enfin connaître la liste des subventions qui n'ont pas été reconduites en 2006.

Texte de la réponse

Le système d'octroi de subventions aux associations au sein des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est à la discrétion du cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs, les parlementaires peuvent octroyer des crédits à certaines associations au titre de la réserve parlementaire. Sur les crédits « enseignement supérieur » : le montant total des subventions accordées aux associations en 2006 a été de 54 197 859 euros au bénéfice de 118 associations (cf. liste ci-après). Les personnes affectées au traitement et à l'évaluation des résultats des associations subventionnées sont au nombre de 5 (direction générale de l'enseignement supérieur [DGES] : 3 ; direction des relations européennes et internationales et de la coopération [DREIC] : 1 ; direction des affaires financières [DAF] : 1). En 2006, 15 subventions n'ont pas été reconduites, dont 6 avaient été accordées au titre de la réserve parlementaire de l'exercice 2005 (cf. liste ci-après). Sur les crédits « recherche » : le montant total des subventions accordées aux associations en 2006 sur les crédits du budget de la recherche est de 49 712 850,82 euros au bénéfice de 118 associations. Sur ce montant global, 88,11 % de ces crédits ont été versés à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT), principalement au titre des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Les personnes affectées au traitement et à l'évaluation des résultats des associations subventionnées sur les crédits de la recherche sont au nombre de 6 (direction générale de la recherche et de l'innovation [DGRI] : 4 ; DREIC : 1 et DAF : 1). Parmi les subventions versées en 2005, 35 n'ont pas été reconduites en 2006 (représentant un montant de 396 016,95 euros), dont 19 avaient été accordées au titre des colloques sur l'exercice 2005, dans la mesure où ces manifestations ne sont pas récurrentes.

Liste des subventions sur les crédits « recherche »
au titre de l'exercice 2005 non reconduites en 2006.

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT 2005 non reconduit en 2006
CIELJ	7 000,00
Couleur Bretagne	5 000,00

AFFI	4 000,00
AFAST	15 000,00
AEHMS	2 000,00
AFH	3 500,00
AFSCET	1 500,00
AFSE	3 000,00
AURA	2 741,95
CNFGG	3 000,00
Ecrin	25 000,00
ESRF-IUPAP	8 000,00
FING	20 000,00
Fonds Science Lyon	30 000,00
ISTED	15 000,00
Labo Lazaret	3 000,00
Réseau Curie	10 000,00
SFB	5 000,00
SFBBM	2 000,00
SFG	2 500,00
SFMC	3 000,00
SHF	3 000,00
SLC	5 000,00
ECRIN	33 275,00
Articulations	20 000,00
Amis du Fil	8 000,00
Air du Verseau	4 800,00
CRII-GEN	50 000,00

Tautavel	15 000,00
Sté Mathématique de France	3 700,00
Les Productions de la fabrique	10 000,00
DIRES	5 000,00
Noé Conservation	25 000,00
Union régionale des ingénieurs scientifiques de Haute-Normandie	3 000,00
France Angels	10 000,00
Société française de physique	30 000,00
Total	396 016,95

>

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10844

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7189

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8247

Erratum de la réponse publiée le : 5 février 2008, page 1051